

Comment [c1]: Le Bureau national s'il le souhaite, peut insérer son logo.

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. même texte que ci-dessus dans toute langue nationale du Bureau "émetteur"						2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DE																																																												
3. VALABLE DU Jour JJ Mois MM Année [option AA ou AAA] AU Jour DD Mois MM Année [Option AA ou AAAA] (Ces deux dates comprises)						4. Code pays/Code assureur/ Numéro / /																																																												
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur						6 Catégorie du véhicule		7. Marque du véhicule																																																										
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso																																																																		
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY⁽¹⁾</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td> </tr> <tr> <td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td><td>N</td> </tr> <tr> <td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>BIH</td> </tr> <tr> <td>BY</td><td>HR</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>RUS</td><td>SRB⁽²⁾</td><td>TN</td><td>TR</td> </tr> <tr> <td>UA</td><td colspan="10"></td> </tr> </table>												A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RUS	SRB ⁽²⁾	TN	TR	UA										
A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN																																																								
GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N																																																								
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH																																																								
BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RUS	SRB ⁽²⁾	TN	TR																																																								
UA																																																																		
(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.																																																																		
9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)																																																																		
10. Cette carte a été délivrée par : <ul style="list-style-type: none"> Nom de l'assureur: Adresse de l'assureur [A l'option de l'assureur: <ul style="list-style-type: none"> Logo de la société d'assurance Numéro(s) de téléphone et/ou de télécopie Page d'accueil Adresse courriel] 						11. Signature de l'assureur:																																																												

Comment [c2]: Le titre du document doit être écrit en anglais et en français ainsi que dans la/les langue(s) du Bureau national. L'ordre des langues utilisées pour le titre du document est laissé à la discrétion de chaque Bureau national.

Comment [c3]: Le nom du Bureau national sous l'autorité duquel le document est émis doit être indiqué.

Comment [c5]: Les codes de référence doivent être indiqués afin de permettre l'identification du document.

Comment [c4]: La période de validité du document doit être mentionnée.

Comment [c6]: Le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule ou son n° de châssis ou de moteur (si l'immatriculation n'est pas disponible) doit être mentionné.

Comment [c8]: La marque du véhicule couvert par le document doit être indiquée.

Comment [c7]: La catégorie du véhicule doit être indiquée en utilisant un des codes mentionnés ci-dessous.

Comment [c9]: La validité territoriale du document doit être indiquée. Un assureur peut décider de ne pas couvrir certains pays (en conséquence, le pays non-couvert sera barré). Cependant, une Carte verte émise dans un des Etats membres de l'UE doit aussi couvrir tous les autres pays membres de l'UE (& donc aucun de ces pays ne peut être barré).

Comment [c10]: Le nom & l'adresse de l'assuré ou de l'utilisateur du véhicule doivent être mentionnés.

Comment [c11]: Le nom & l'adresse de l'assureur qui a émis le document doit être mentionné. L'assureur peut aussi décider d'ajouter des informations supplémentaires telles que le logo de sa compagnie, son n° de téléphone, etc...

Comment [c12]: L'assureur doit signer le document.

Comment [c13]: L'assureur peut décider d'ajouter toute information additionnelle qu'il juge utile pour l'assuré.

Comment [c14]: Voir rubrique n°6 ci-dessus.

Renseignements utiles [à l'option du marché national pour insertion de mentions supplémentaires].

***CATEGORIE DE VEHICULES - CODE:**

- | | | | |
|--------------|-----------------------------|----------------------|----------|
| A AUTOMOBILE | C CAMION OU TRACTEUR | E AUTOBUS OU AUTOCAR | G AUTRES |
| B MOTOCYCLE | D CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE | F REMORQUE | |

Deleted: TemplateF-FR